

# Le traitement des déchets mieux encadré

L'élimination des débris sera soumise à des règles plus strictes dès l'année prochaine.



Image: ARCHIVES - PHOTO D'ILLUSTRATION/Keystone

Le Conseil fédéral a approuvé vendredi une ordonnance révisée qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2016. Les déchets alimentaires ne pourront dorénavant plus être brûlés.

L'ordonnance sur le traitement des déchets date de 1990, or «depuis beaucoup de choses ont changé», écrit le Conseil fédéral dans un communiqué. Le traitement des déchets doit donc évoluer avec.

Le texte rebaptisé «ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets», comprend à présent des prescriptions sur le recyclage des biodéchets, tels que les denrées alimentaires ou les déchets de bois. Ces derniers, comme les aliments, ne pourront plus être brûlés.

Dès 2016, il sera obligatoire de récupérer le phosphore contenu dans les boues d'épuration, les farines animales et les poudres d'os. Un délai de transition de dix ans est toutefois instauré. Avant la mise en consultation, le gouvernement proposait que les entreprises disposent de cinq ans.

## Littering biffé

Autre nouveauté que le gouvernement a enlevé dans sa mouture, les dispositions concernant le littering. Les cantons ont estimé que cette mesure n'avait pas à figurer dans l'ordonnance, soulignent que l'abandon de déchets sur la voie publique est un «problème sociétal et non de nature technique».

Les mesures prévues devraient coûter 60 à 110 millions de francs par an. La majeure partie sera à la charge des entreprises et des ménages, qui devront payer davantage pour l'élimination des déchets et des eaux usées. Les pouvoirs publics devront aussi passer à la caisse surtout en matière de construction routière et de génie civil.

Un plan d'élimination des déchets sera exigé pour tout projet de construction. Le maître d'ouvrage devra déterminer les déchets dangereux pour la santé et pour l'environnement comme l'amiante ou certains hydrocarbures. Il ne pourra pas valoriser librement des matériaux terreux décapés, des matériaux d'excavation ou de percement ni des matériaux bitumineux de démolition.

## Aussi les cimenteries

Le projet précise aussi les modalités de la valorisation dans les cimenteries. Les processus ne doivent pas se faire au prix d'une augmentation des polluants dans le ciment et le béton, ni d'une pollution de l'air.

Certains déchets peuvent soit remplacer des matières premières naturelles comme le calcaire ou la marne, utilisées pour fabriquer le clinker (produit intermédiaire du processus de fabrication), soit être utilisés à la place de combustibles conventionnels tels que le charbon. D'autres déchets peuvent servir d'additifs ajoutés au ciment et au béton.

L'ordonnance précise les déchets admis à cet effet. Et elle limite les teneurs en polluants des produits finis, le ciment et le béton en l'occurrence.

Des exigences générales sont encore formulées pour toutes les installations d'élimination des déchets. Leurs détenteurs devront tenir un registre des matériaux, établir un règlement d'exploitation et se conformer à certaines normes en matière d'exploitation de l'énergie.

04.12.2015

## Mots-clés

► Conseil fédéral

**Le Winter Deal**  
2 mois à prix spécial

HERAZEN  
Plus Trio  
2 mois à 59.-/m  
au lieu de 99.-/m

NOUVEAU  
débit internet plus élevé

upc cablecom Profitez >



Les dispositions applicables aux décharges ont été adaptées à l'état de la technique. La nouvelle ordonnance prévoit cinq types d'établissements au lieu des trois actuels. La fermeture d'une décharge et sa gestion ensuite sont réglementées de manière plus précise. Cette phase ne pourra pas excéder 50 ans. (ats/nxp)

(Créé: 04.12.2015, 14h53)

## À lire aussi

powered by 



### Découverte de huit hommes égorgés

Les cadavres de huit hommes assassinés ont ét... [Plus...](#)



### Coulée de boue: plomb et arsenic dans le fleuve Doce

La société minière a... [Plus...](#)



### Concours de l'Avent

Gagnez chaque jour de superbes prix avec notre calendrier de l'Avent!



### L'OFSP retire de la vente un désinfectant non autorisé

L'Office fédéral de la sant... [Plus...](#)

## Recommandés pour vous

powered by 



### Le karting met le turbo avec une nouvelle piste

Patrice Lorimier... [Plus...](#)



### Concours de l'Avent

Gagnez chaque jour de superbes prix avec notre calendrier de l'Avent!



### Stefano Boeri explique son projet de tour à Chavannes

«Les Terrasses des Cèdres... [Plus...](#)



### Premières bouchées de la salade cultivée dans l'espace

Des astronautes à bord de... [Plus...](#)